

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 6 décembre 2022

### #Chiffre #Investissements

**Le chiffre : 110,6\* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse pour les projets en faveur de l'eau**  
 (\*hors primes pour épuration.)

### [Focus sur la réduction des pollutions industrielles]

Au cours du troisième trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **1 196 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

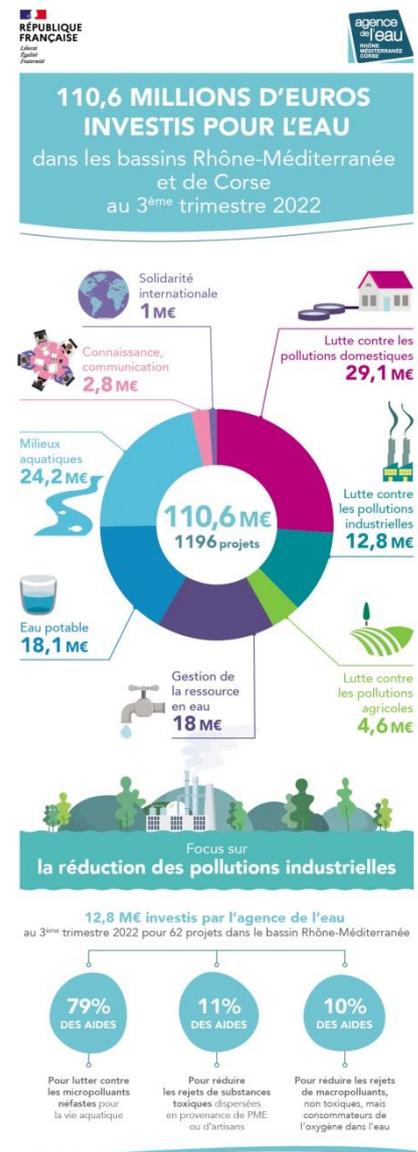
Parmi ces projets, 62 concernent la lutte contre les pollutions d'origine industrielle, avec 12,8 M€ d'aides octroyées. L'année 2022 confirme la reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, déjà amorcée en 2021 après un ralentissement lié à la crise sanitaire. Une relance dynamisée par l'ouverture des aides de l'agence à la réduction des macropolluants, la reprise des opérations collectives au bénéfice des petites entreprises et artisans, et la réalisation d'opérations d'envergure comme celle de la société SOLVAY France sur sa plateforme de Tavaux dans le Jura (10,1 M€ de subvention de l'agence).

### Les chiffres clés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- 43 % des aides (47,2 M€)** sont attribués à des opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable portées par les collectivités, avec :
  - 29,1 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 18,8 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (10,5 M€, dont 3,4 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 10,3 M€ pour traiter les eaux usées ;
  - 18,1 M€ octroyés à l'eau potable**, dont 10,9 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale, 3,2 M€ pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages, et 2,2 M€ pour préserver et améliorer la qualité de la ressource dégradée des captages prioritaires.

Au global, les aides attribuées pour la mise à niveau des infrastructures des communes classées en zone de revitalisation rurale représentent 16,8 M€ (10,9 M€ pour l'eau potable et 5,9 M€ pour l'assainissement).

- 22 % des aides (24,2 M€)** bénéficient à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 14,7 M€ pour renaturer les cours d'eau, 4,6 M€ pour l'animation territoriale et 3,4 M€ pour préserver et restaurer le milieu marin.



**SAUVONS L'EAU!**

- **16 % des aides (18 M€)** sont consacrés à **la gestion quantitative de la ressource**, dont 15,2 M€ pour économiser l'eau (dont 7,5 M€ pour moderniser les dispositifs d'irrigation et 6 M€ pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable), 1,7 M€ pour des actions visant un meilleur partage entre usagers, 0,7 M€ pour réduire les prélèvements dans des ressources déficitaires en y substituant des prélèvements dans des ressources qui ne sont pas en déséquilibre et 0,3 M€ pour des études prospectives en termes d'adaptation au changement climatique.
- **12 % des aides (12,8 M€)** vont à **la réduction des pollutions industrielles**, dont 11,5 M€ pour réduire les rejets de substances dangereuses (micropolluants et rejets toxiques dispersés).
- **4 % des aides (4,6 M€)** sont octroyés à **la réduction des pollutions agricoles**, dont 2,1 M€ pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre du plan « écophyto II », 1 M€ pour la conversion à l'agriculture biologique, 0,7 M€ pour restaurer la qualité des eaux brutes des captages prioritaires d'eau potable pollués (pesticides, nitrates), et 0,2 M€ pour des expérimentations.
- **Les 3 % restants des aides (3,8 M€)** vont à **la connaissance et la communication (2,8 M€)**, et **la solidarité internationale (1 M€)**.

### Des projets remarquables au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

- **Pour réduire les rejets de pollution**
  - **industrielle**

#### **JURA** Traitement des effluents toxiques

**Solvay France** exploite sur le site de Tavaux (39) des unités de fabrication de produits chimiques chlorés et fluorés et de polymères de spécialités et accueille aussi des activités de la société Inovyn France, qui fabrique notamment de la soude et du polychlorure de vinyle. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de ses activités, Solvay France va améliorer les conditions de rejet des activités existantes et prévoir le traitement des activités futures. L'objectif est de disposer d'unités de traitement des effluents aqueux spécialisées par unité de production et qui répondront aux exigences tant nationales déjà en vigueur, qu'euroennes par anticipation.

La réduction des rejets dans la Saône sera très importante sur le paramètre fluorures, avec 19 tonnes en moins par an. Elle concerne aussi l'arsenic, le chrome, le plomb et les microplastiques. Pour le cuivre, les projections après extension d'activité montrent un rejet identique à l'actuel. Pour cette opération, Solvay bénéficiera **d'une aide de 10,1 M€ de l'agence de l'eau**.

#### **HAUTE SAVOIE** Traitement des brouillards d'huile

Dans le cadre de l'opération collective Arve Pure 2022 intégrée au contrat de bassin versant de l'Arve, **la société TIMS**, spécialisée dans le traitement de surface et située à Magland, va traiter les brouillards d'huile émanant de 21 de ses machines par aspiration, puis envoi dans une centrale de filtration. Ces particules fines, qui sont émises directement dans l'air de l'atelier, retombent actuellement sur le sol ainsi que dans le milieu naturel quand les fenêtres sont ouvertes. Si l'installation de traitement des brouillards d'huiles permet surtout la réduction de la pollution de l'air, elle contribue aussi à diminuer les risques de contamination des sols et des rivières par condensation et pluie. **L'agence de l'eau apporte une aide de 77 000 euros**.

#### **BOUCHES DU RHÔNE** Rénovation de l'aire de carénage de la base nautique du Roucas

Dans la perspective des épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024, **la ville de Marseille** entreprend des travaux de rénovation de la base nautique du Roucas Blanc. Les études de qualité des sédiments réalisées pour les opérations de dragage mettent en évidence des pollutions par les micropolluants caractéristiques des travaux de carénage (huiles moteurs, carburants dans la zone proche de l'aire technique). En effet, les aires techniques de carénage et d'avitaillement ne sont pas équipées de système de collecte et de traitement des eaux de ruissellement. La mise en conformité de ces espaces est un des objectifs du contrat de baie de Marseille-Golfe de Fos. Les eaux de ruissellement et issues des activités de carénage seront collectées,

prétraitées puis refoulées vers le réseau d'assainissement de l'agglomération marseillaise, supprimant ainsi tout rejet dans cette anse fermée. Pour cette opération, **l'agence de l'eau apporte une subvention de 184 600 euros.**

- agricole

#### **ISERE** Développement d'une filière chanvre par la Maison François Cholat

La **Maison François Cholat**, producteur de céréales dans l'Isère, agit depuis plusieurs années pour développer des productions agricoles compatibles avec la reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires. Elle met en place aujourd'hui une filière agricole du chanvre, confiée à sa filiale Pépites, et essentiellement destinée à des matériaux en éco-construction. Les atouts de cette culture sont doubles : le chanvre demande peu d'apport d'azote, peu d'eau et pas de pesticides, et présente un intérêt économique pour les agriculteurs locaux. L'objectif est de construire une filière durable, économiquement rentable pour tous les acteurs, et ciblant préférentiellement les surfaces agricoles situées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires. **L'aide de l'agence de l'eau** qui porte sur l'aménagement de l'usine pour cette nouvelle activité s'élève à **350 000 euros.**

#### **AUDE** Prévenir les pollutions agricoles par le développement des filières et des techniques culturales à bas niveau d'intrant

La **chambre d'agriculture de l'Aude** met en place des actions visant à développer les pratiques agro-écologique et des filières à bas niveau d'intrant afin de protéger la qualité de l'eau des captages prioritaires et des zones de sauvegarde, en partenariat avec les collectivités gestionnaires. En complément, elle travaille à l'émergence de projets d'aires collectives de lavage des pulvérisateurs sur ces territoires à enjeux pour la qualité de l'eau. Ces missions sont financées à hauteur de **100 400 euros par l'agence de l'eau** pour l'année 2022, dans le cadre du Contrat de partenariat 2022-2024.

- Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

#### **DOUBS** Restauration de la continuité écologique sur le seuil de la Voyèze

L'**Epage Doubs Dessoubre** poursuit le rétablissement de la continuité écologique sur le Dessoubre impacté par des ouvrages en travers de la rivière. Après avoir supprimé les seuils de Neuf Gouffre et Fleurey, l'Epage engage des travaux sur le seuil de la Voyèze, situé juste en amont, après la confluence avec le ruisseau de Vaclusotte, déjà aménagé d'une passe à poissons. Le seuil de la Voyèze n'ayant pas d'usage actuel et n'étant pas rentable pour une production hydroélectrique, il sera totalement supprimé, permettant ainsi de restaurer la continuité sur un linéaire de plus de 11 km de cours d'eau. Cette opération inscrite au Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 bénéficie **d'une aide de l'agence de l'eau de 379 600 euros.**

#### **VAR** Protection de l'herbier de posidonie dans la baie de Pampelonne

La **commune de Ramatuelle**, avec l'appui de la communauté de Communes du golfe de Saint-Tropez, va mettre en place une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) pour les navires dans la baie de Pampelonne. L'installation de 110 ancrages écologiques pour des navires de 5 à 80 m couplée à l'interdiction de mouiller en dehors de cette zone permettra de protéger 450 hectares d'herbier de posidonie. Cette opération, prévue par le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) et inscrite au contrat territorial pour les milieux aquatiques du golfe de Saint-Tropez 2022-2024, va bénéficier **d'une aide de l'agence de l'eau de 3,3 M€.**

#### **HERAULT** Un plan de gestion stratégique pour les zones humides du bassin de Thau

Le **Syndicat mixte du bassin de Thau** lance l'élaboration d'un plan de gestion stratégique et concerté des zones humides du bassin de Thau, sur la base d'une connaissance précise et cartographiée des zones humides. L'objectif est de restaurer et de préserver en priorité les secteurs à enjeux. Pour ce travail d'étude et de préconisations, l'agence de l'eau apporte **une aide de 63 000 euros.**

---

## FOCUS SUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

En milieu industriel, la priorité de l'agence de l'eau est la lutte contre les substances dangereuses (micropolluants, toxiques), qu'elle accompagne, soit dans le cadre d'opérations collectives avec les PME ou artisans, par territoire ou branche d'activité, soit de manière individuelle auprès de plus gros industriels.

Elle soutient également les travaux des sites qui relèvent de la Directive Européenne relative aux Emissions Industrielles (IED), et qui se conforment par anticipation aux normes édictées par l'Union Européenne. Elle agit enfin pour la réduction des macropolluants (pollutions organiques, matières en suspension et nutriments).

Ainsi, depuis le début de son 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024), ce sont **553 structures** (497 acteurs économiques et 56 collectivités) qui ont bénéficié de **57,8 M€ d'aides** de l'agence pour **761 projets** totalisant **214 M€ de travaux**.

Les 57,8 M€ de subvention, qui ont notamment permis **la suppression de 9,2 tonnes de micropolluants**, se répartissent ainsi :

- 🔴 **47% (27,1 M€)** pour réduire **les rejets de micropolluants** ;
- 🔴 **27% (15,6 M€)** pour réduire **les rejets de substances toxiques dispersées**, avec :
  - 23 opérations collectives territoriales sur le bassin Rhône-Méditerranée, qui couvrent 1 142 communes ;
  - 3 opérations sectorielles, engagées à l'issue de l'appel à initiatives sur la réduction des pollutions toxiques dispersées lancé par l'agence en 2019, et qui concernent les artisans peintres, les ennoblisseurs textiles et les salons de coiffure ;
- 🔴 **26% des aides (14,9 M€)** pour réduire **les rejets de macropolluants**, non toxiques, mais qui peuvent avoir un impact sur les milieux aquatiques, car notamment consommateurs de l'oxygène dans l'eau.

Avec 12,8 M€, ce 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 détient le record du montant d'aides attribué à la lutte contre les pollutions industrielles au cours du 11<sup>ème</sup> programme : c'est 3,3 fois plus que la moyenne trimestrielle des 4 dernières années, en raison de l'opération d'envergure présentée par la société Solvay France, pour l'amélioration des rejets de sa plateforme de Tavaux dans le Jura, qui reçoit une aide de 10,1 M€.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** ● Valérie Santini ● 06 33 03 76 24 ● [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner – [leslie@plus2sens.com](mailto:leslie@plus2sens.com) 06 76 33 55 15